Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-68-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°68/2026
SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

PROJET DE MANDAT N° 3 AVEC LA SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS POUR LA RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU PARC GRAND OUEST (PGO)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 068 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

PROJET DE MANDAT N°3 AVEC LA SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS POUR LA RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU PARC GRAND OUEST (PGO)

Rapporteur : Gwénaël Poisson

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1531-1,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2511-1

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L300-3,

Vu la délibération du 17 juin 2019 approuvant la conclusion d'une convention de mandat n°1 avec la SPL Laval Mayenne Aménagements pour la conduite des études préalables à l'aménagement du Parc Grand Ouest,

Vu la délibération du 16 décembre 2024 approuvant la conclusion d'une convention de mandat n°2 avec la SPL Laval Mayenne Aménagements pour l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest,

Vu la délibération du 9 février 2026 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest,

Considérant le projet de convention de mandat n°3 à conclure avec la SPL Laval Mayenne Aménagements portant sur le suivi des premières phases de travaux pour l'aménagement du Parc Grand Ouest, joint en annexe,

Après avis de la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire décide de poursuivre son opération en confiant à la SPL Laval Mayenne Aménagements un nouveau mandat n°3 pour la réalisation des premiers travaux d'aménagement du Parc Grand Ouest, moyennant une rémunération forfaitaire de :

- pour la tranche ferme : 331 200 € HT,
- pour la tranche optionnelle : 52 200 € HT.

Article 2
Le conseil communautaire approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération.

Article 3
Les dépenses liées à cette opération sont inscrites au budget primitif 2026 sur les budgets n°1 et n°8.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention de mandat n°3 figurant en annexe et tout document y afférent.

Article 5
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quinze conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou, Claire Le Cornec, Roland Bouvet, Nadège Davoust, Geneviève Pham Sigmann, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Jean-Pierre Thiot, Virginie Marsollier-Biela, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin et Pierre Besançon). Patrick Pavard, Olivier Barré, Tony Echelard, Isabelle Fougeray, Guéwen Douesneau, Jérôme Fortin, Jérôme Lesteven, Marie-Laure Le Mée Clavreul et Patrice Morin en tant que représentants de Laval Agglomération ou de la ville de Laval au conseil d'administration de la SPL Laval Mayenne Aménagements n'ont pas pris part au vote. Les élus intéressés ont quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault